Nations Unies E/CN.6/2007/NGO/35

Conseil économique et social

Distr. générale
17 janvier 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante et unième session
26 février-9 mars 2007
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles

Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996.

* E/CN.6/2007/1.

06-68753 (F) 220107 230107

Déclaration

La Fédération internationale des femmes de carrières juridiques est une organisation non gouvernementale internationale fondée à Paris en 1928, dotée depuis 1961 du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elle compte des associations nationales affiliées et des membres à titre individuel dans 70 pays. Les activités de la Fédération sont inspirées par les principes de la Charte des Nations Unies tels que consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les objectifs de la Fédération sont surtout l'éradication de toute discrimination à l'égard des femmes et la promotion des droits fondamentaux des femmes.

La Fédération, réunie à l'occasion de son XIXe Congrès à Barcelone (Espagne), en septembre 2006, a examiné la question de la discrimination telle qu'elle affecte les femmes et les filles, eu égard en particulier à leur santé, leur éducation et leur accès à la propriété, pour conclure à l'unanimité que la violence à l'égard des enfants avait des répercussions délétères directes sur leur éducation et leur santé physique et mentale.

Mutilation génitale et violence sexiste

La Fédération considère aussi bien le viol que la pratique du mariage des enfants comme d'odieuses formes de violence sexiste qui, en tant que telles, devraient être criminalisées. La Fédération se déclare vivement préoccupée par les pratiques traditionnelles ou coutumières contre les filles, telles que la mutilation génitale ou l'excision, et souligne que ces pratiques constituent en soi un acte de violence contre ces filles et une violation de leurs droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à la liberté et à la santé. Elle estime que ces pratiques sont une violation des droits de l'homme et elle appelle à une campagne massive d'information et de rééducation afin de persuader les parents de ne pas soumettre leurs filles à de telles pratiques.

L'éducation des filles

La Fédération est convaincue qu'il faut faire comprendre aux familles que l'éducation des filles est l'un des principaux moyens de sortir de la pauvreté. La société doit veiller à ce que les filles, ainsi que les garçons, restent à l'école aussi longtemps que possible pour développer leur plein potentiel, ce qui contribuera à prévenir les grossesses précoces et à réduire l'incidence de la maladie et la prévalence de la pauvreté. Les filles ayant reçu une éducation sont plus facilement employables et connaissent mieux les bonnes pratiques d'hygiène ainsi que les moyens de prévention des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles. Enfin, l'éducation permet aux filles d'être mieux adaptées aux exigences du monde technologique moderne d'aujourd'hui.

Il faut sensibiliser les filles à l'importance des droits fondamentaux et de l'égalité entre les hommes et les femmes, sujets qui devraient être inclus dans la formation pédagogique. Il est impératif que l'enseignement des filles soit obligatoire (au moins jusqu'à l'âge de 16 ans) et soit dispensé dans des établissements laïques

et mixtes par des enseignants compétents et dûment préparés à enseigner leur discipline; ceci signifie notamment qu'ils se rendent compte qu'il faut différencier entre l'enseignement des filles et celui des garçons.

Certaines politiques gouvernementales sont indispensables pour que les filles reçoivent une éducation digne de ce nom et, à ce titre, il conviendrait de réserver une allocation budgétaire spéciale. Pour mettre en relief l'éducation des filles, les statistiques scolaires devraient être ventilées par sexe.

Soins de santé des filles

La négligence en matière de soins de santé des filles est une prolongation indirecte de la violence puisqu'elle porte atteinte au corps de la femme. La société civile doit d'une manière ou d'une autre financer les soins de santé et l'enseignement sanitaire à tous les niveaux de la société, notamment par des campagnes publiques de prévention des maladies, en particulier du sida. L'éducation sexuelle générale devrait être obligatoire dans tous les établissements scolaires. La Fédération encourage les gouvernements et les organismes publics dans le monde entier à faire figurer la prévention du sida et une information sexuelle générale dans les programmes d'enseignement. En outre, le problème du sida ayant pris des proportions particulièrement inquiétantes, la communauté internationale devrait trouver des sanctions pénales pour punir ceux qui sont porteurs de la maladie et qui, bien que se sachant infectés, continuent d'avoir des rapports avec leur partenaire (légitime ou non). En outre, la diffusion d'informations erronées concernant le sida/et sa prévention devrait être considérée comme une infraction grave et être poursuivie.

Le problème de la violence contre les femmes et leurs enfants implique manifestement de nombreux éléments qui sont autant de carences sociales majeures, de sorte qu'en y remédiant on peut espérer faire baisser le niveau général de la violence dans le monde.